

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1436

AMENDEMENT

présenté par

M. Golliot, M. Bentz, M. Blairy, M. Meurin, M. Muller, Mme Joncour, Mme Pollet, M. Rambaud,
M. Casterman et M. Frappé

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« droit à l'aide »,

les mots :

« dispositif exceptionnel d'aide ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement remplace la notion de « droit à l'aide à mourir » par celle de « dispositif exceptionnel d'aide à mourir ». Il rappelle que ce mécanisme, s'il était instauré, doit conserver un caractère exceptionnel et ne pas devenir un nouveau droit.